

L'obligation de tri à la source et de valorisation organique pour les gros producteurs de biodéchets



- **Loi Grenelle 2 (2010) :**

« A compter du 1^{er} janvier 2012, les personnes qui produisent ou détiennent des quantités importantes de déchets composés majoritairement de biodéchets sont tenues de mettre en place un tri à la source et une valorisation biologique [...] de ces déchets »

Article 204

- **Intérêt pour le conseil général :**

-Objectifs du PEDMA

-Accompagnement des collectivités en charge du service public d'élimination des déchets

-Gros producteur ?



- **Objectifs de l'étude :**

- Mesurer la portée de cette nouvelle réglementation pour le territoire mayennais:

- Estimation du gisement
- Identification des acteurs concernés et de leurs stratégies

- Informer les collectivités locales:

- Rapport d'étude
- Réunion



1- Réglementation

2- Estimation du gisement de biodéchets

3- Gestion des biodéchets : contraintes et logiques d'acteurs



1- Réglementation

2- Estimation du gisement de biodéchets

3- Gestion des biodéchets : contraintes et logiques d'acteurs



« A compter du 1^{er} janvier 2012, les personnes qui produisent ou détiennent des quantités importantes de **déchets composés majoritairement de biodéchets** sont tenues de mettre en place un tri à la source et une valorisation biologique [...] de ces déchets »

- « **Biodéchet** » :

« Tout déchet non dangereux biodégradable de jardin ou de parc, tout déchet non dangereux alimentaire ou de cuisine »

Biodéchets concernés
Rebuts de fabrication de l'industrie agro-alimentaire
Déchets de cuisine et de table
Fruits, légumes, viandes, poissons, produits laitiers, produits de boulangerie-pâtisserie
Végétaux
Huiles alimentaires

Biodéchets exclus
Boues
Sous-produits animaux des catégories 1 et 2
Biodéchets contenant une fraction crue de viande ou de poisson
Végétaux faisant déjà l'objet d'une valorisation organique
Biodéchets liquides (sauf huiles alimentaires)



« A compter du 1^{er} janvier 2012, les personnes qui produisent ou détiennent des quantités importantes de déchets composés majoritairement de biodéchets sont tenues de mettre en place un tri à la source et une valorisation biologique [...] de ces déchets »



• « Gros producteur » :

-Etablissement dont l'activité génère plus de X tonnes de biodéchets par an :

-Seuils retenus :

•En 2012: 120 t/an

•En 2013: 80 t/an

•En 2014: 40 t/an

•En 2015: 20 t/an

•En 2016: 10 t/an

Activités concernées
Industrie agro-alimentaire
Services d'entretien et d'aménagement paysager
Commerce et distribution alimentaire (+ fleuristes, jardineries)
Marchés (de gros, forains)
Restauration (collective et commerciale)

Activités exclues
Ménages
Secteur primaire (agriculture, sylviculture, pêche)
Installations de traitement de déchets
Industrie du bois
Abattoirs, zoos, animaleries, centres équestres



« A compter du 1^{er} janvier 2012, les personnes qui produisent ou détiennent des quantités importantes de déchets composés majoritairement de biodéchets sont tenues de mettre en place **un tri à la source et une valorisation biologique** [...] de ces déchets »



- **2 objectifs:**

- Prévention des déchets :

- Contribue aux objectifs du PEDMA et aux programmes de prévention signés avec l'ADEME

- Développement des filières de valorisation organique :

- Compostage
 - Méthanisation



1- Réglementation

2- Estimation du gisement de biodéchets

3- Gestion des biodéchets : contraintes et logiques d'acteurs



- **Echantillon retenu :**

Activité	Nombre d'établissements
GMS	79
Marchés forains	35
Restauration scolaire	418
Restauration collective	85
Restauration commerciale	369
TOTAL	986

NB: Industrie agroalimentaire et déchets verts non pris en compte dans l'étude

- **Méthodologie (ADEME) :**

-Utilisation de ratio de production de biodéchets spécifiques à chaque secteur d'activité, par exemple :

•GMS : 41,8 kg/m²/an

•Restauration collective : 134 g/repas



• Résultats :

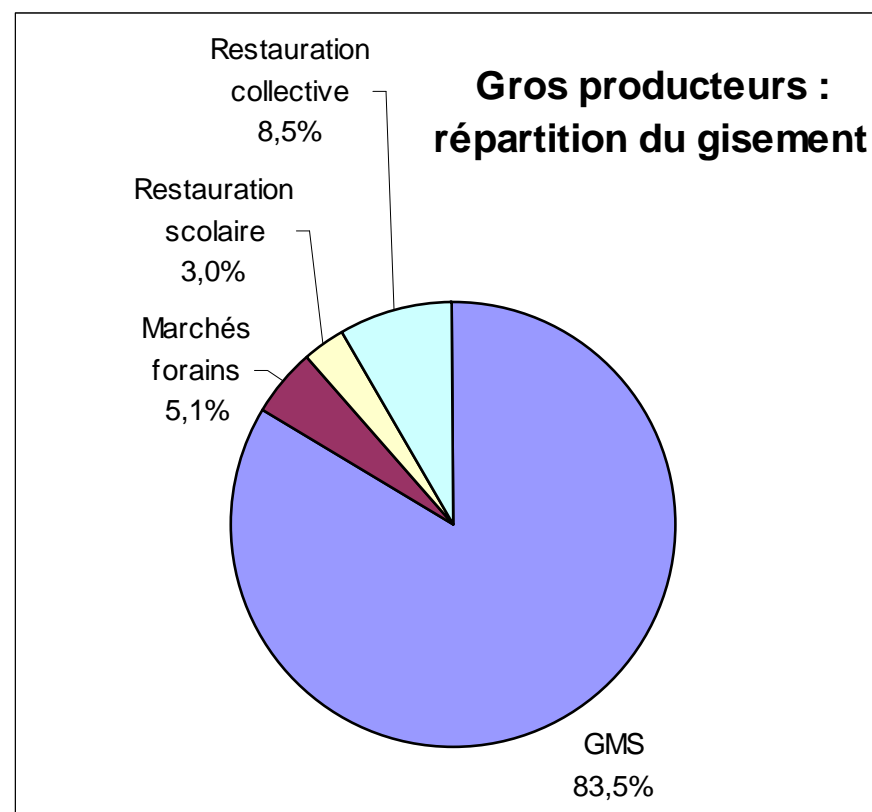
-Gisement total de l'échantillon : 8066,9 t/an

-Gisement des gros producteurs : en 2016, 108 établissements seraient concernés, pour un gisement de 5996 t/an (soit 75% du gisement total) :

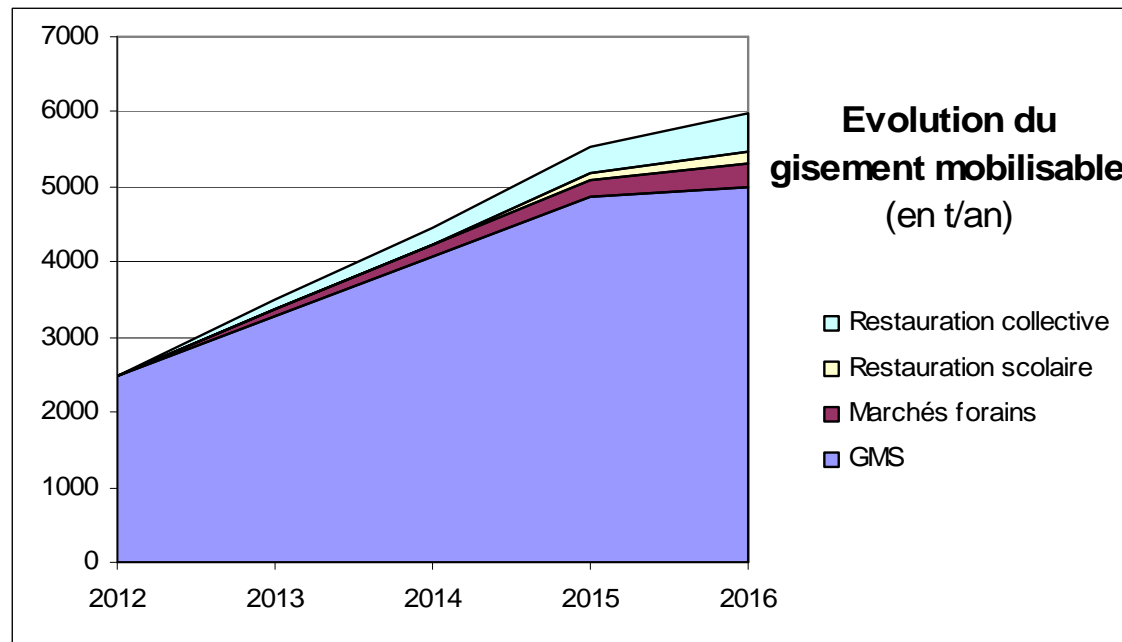
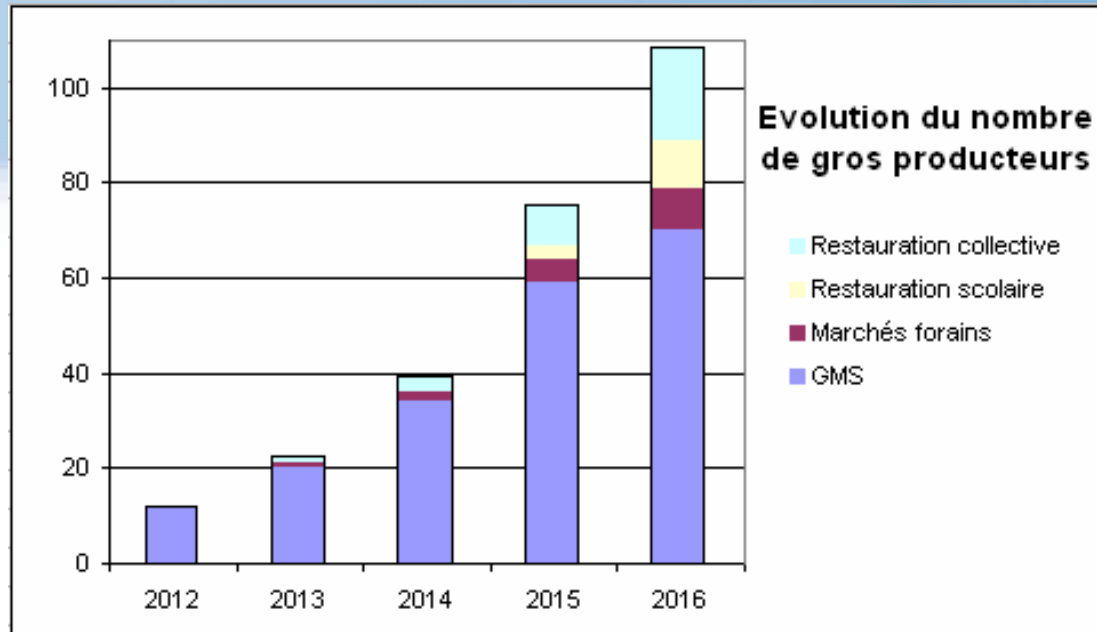
2016, seuil de 10 t/an

Activité	Nombre de gros producteurs
GMS	70
Marchés forains	9
Restauration scolaire	10
Restauration collective	19
Restauration commerciale	0
TOTAL	108

NB: Aucun collège public concerné



• Résultats :

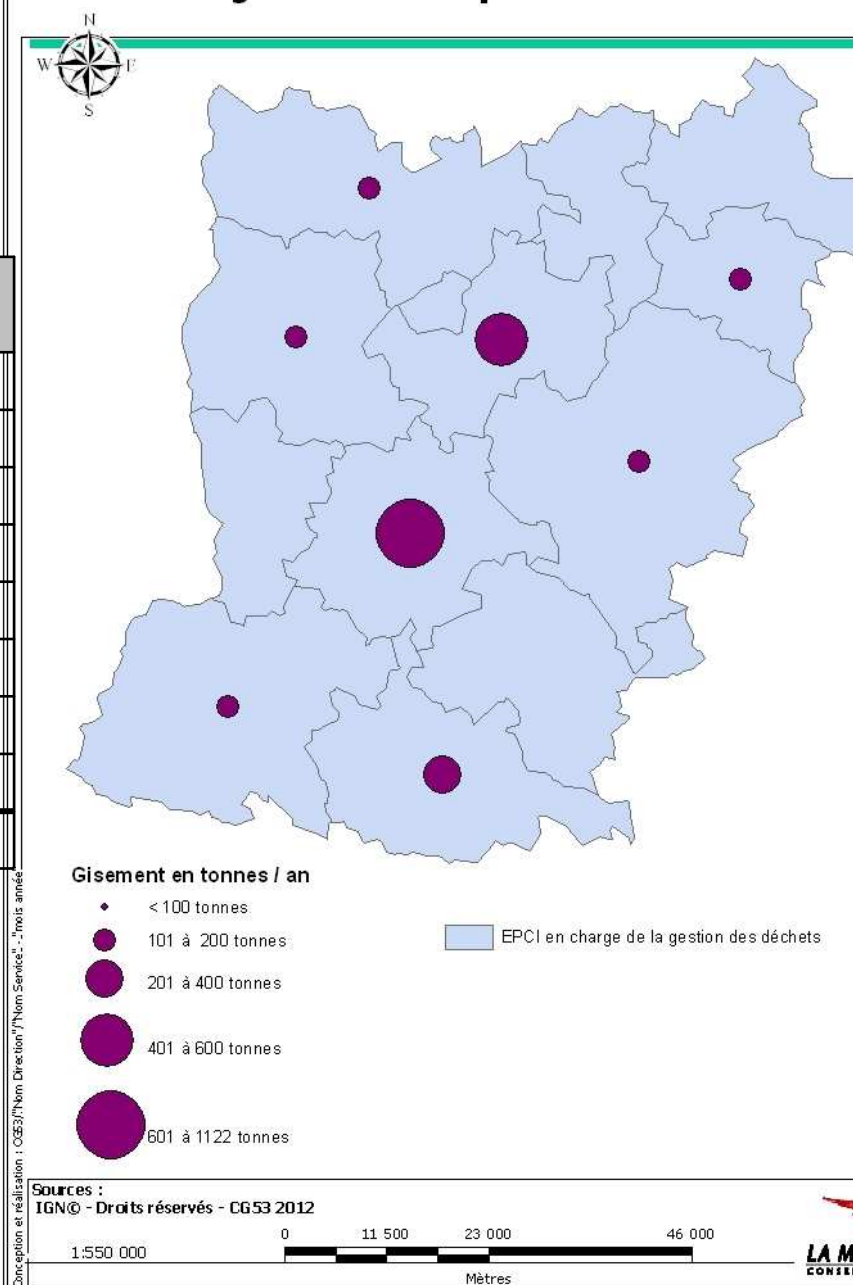


• Répartition géographique :

En 2012 (seuil de 120 t/an)

EPCI	Gisement (en t/an)	Nombre de gros producteurs
Laval Agglomération	1121,8	4
Pays de Mayenne	456,1	2
Pays de Château-Gontier	248,7	1
SVET des Coëvrons	131,5	1
Pays de Craon	148,2	1
l'Ernée	135,9	1
Bocage Mayennais	123,3	1
Villaines-la-Juhel	122,5	1
8	2487,9	12

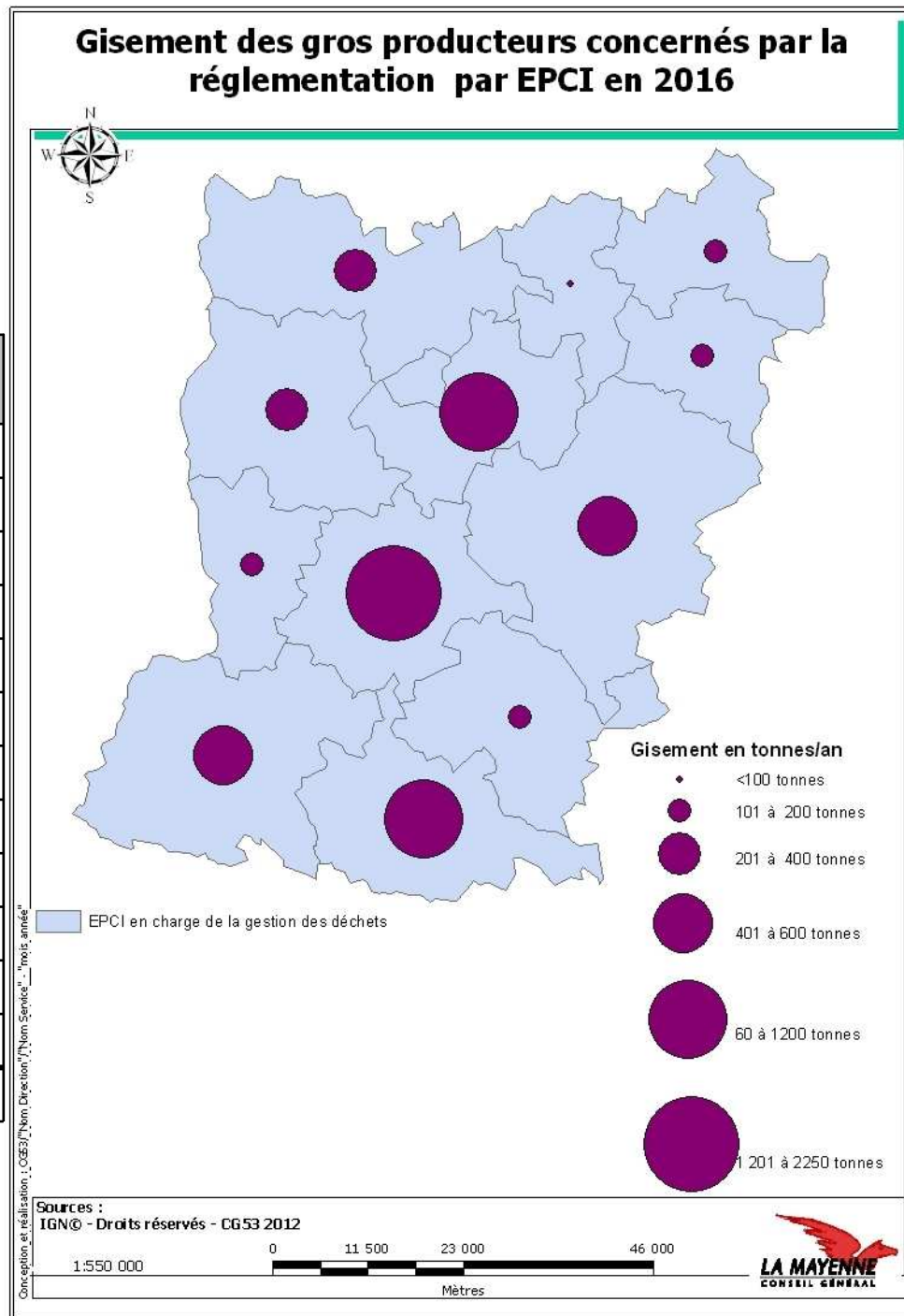
Gisement des gros producteurs concernés par la réglementation par EPCI en 2012



- Répartition géographique :

En 2016 (seuil de 10 t/an)

EPCI	Gisement (en t/an)	Nombre de gros producteurs
Laval Agglomération	2250,4	34
Pays de Mayenne	799,5	11
Pays de Château-Gontier	760,5	13
SVET des Coëvrons	477,3	10
Pays de Craon	410,4	11
l'Ernée	376,4	10
Bocage Mayennais	226,5	5
Villaines-la-Juhel	199,0	5
Pays de Loiron	177,4	3
Avaloires	127,4	2
Meslay-Grez	118,1	2
Le Horps-Lassay	73,0	2
12	5996,0	108



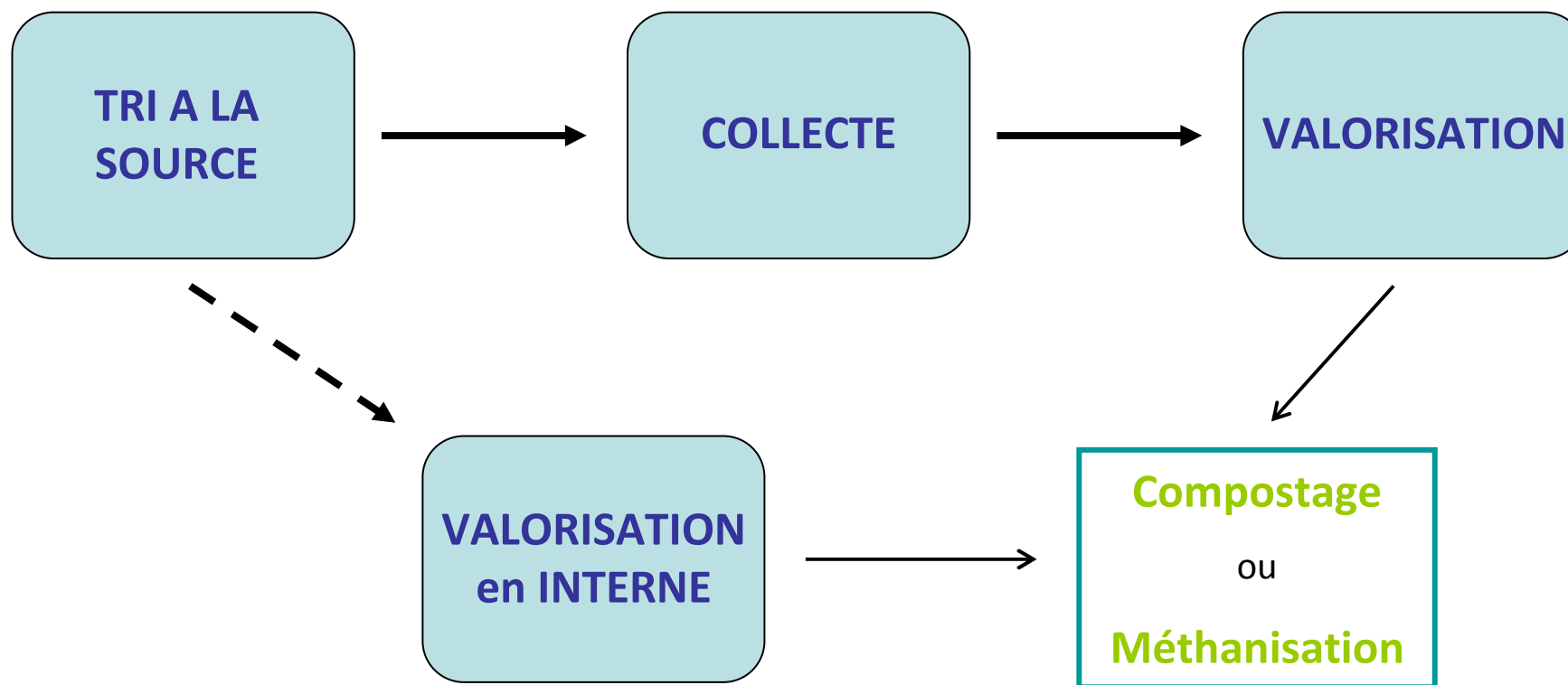
1- Réglementation

2- Estimation du gisement de biodéchets

3- Gestion des biodéchets : contraintes et logiques d'acteurs



- Circuit de la gestion des biodéchets :



**TRI A LA
SOURCE**

Contraintes :

- logistiques
- humaines

• **Logiques d'acteurs :**

-GMS :

- Dons
- Biodéchets emballés
- En attente de solutions locales

-Etablissements scolaires :

- Intérêt pédagogique
- Compostage sur place

-Hôpitaux :

- Circuit interne des déchets
- Réglementation sanitaire



COLLECTE

Contraintes :

- logistiques
- économiques

• Logiques d'acteurs :

-Gros producteurs :

- Incitation financière

-Prestataires privés :

- Choix de la solution de valorisation
- Déconditionnement ?
- Qualité du service

-Collectivités :

- Débat sur leur compétence :

une « *sujétion technique particulière* » ?



VALORISATION

Contraintes :

- techniques
- sanitaires

• **Compostage :**

- Sur plateforme
- Sur place (ex: collèges)

• **Méthanisation :**

- Maîtriser les conditions de rentabilité économique de son installation:
 - Volume entrant (gisement captif)
 - Déconditionnement
 - Volume sortant (débouchés biogaz et compost)



Gros producteurs : tri et valorisation des biodéchets

-Des seuils élevés :

- Prens de l'importance à partir de 2014
- Principal secteur concerné : la grande et moyenne distribution

-Collecte et valorisation : un modèle économique viable ?

- Un gisement relativement faible...
- ... pour de nombreux prestataires

-Enjeux pour les collectivités :

- Contribuer au développement d'une filière
- Poursuivre l'atteinte des objectifs départementaux et nationaux

